

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le mardi 19 février 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Est absent:

M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Daniel Martineau, greffier M^{me} Josée Larocque, directrice générale par intérim M. Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU : Adoptée

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré:

7.3 Greffe – Acquisition d'un terrain et d'une servitude – Logisco – Abrogation de la résolution 2018-408

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

La liste des personnes engagées entre le 1er et 31 janvier 2019 est déposée.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 11 janvier 2019 au 7 février 2019, pour un montant de 1 293 616,95 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1er au 31 janvier 2019, pour un montant de 527 578,37 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1er au 31 janvier 2019, pour un montant de 504 167,41 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 11 janvier 2019 au 7 février 2019 pour un montant de 2 179 475,94 \$.

2019-047

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU : Adoptée

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 FÉVRIER 2019 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 février 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 FÉVRIER 2019 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2019.

2019-048

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 FÉVRIER 2019 - ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU : Adoptée

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2019-020 Renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels Unicité, Constat Express et Genero pour le Service des affaires juridiques – Cour municipale (Dossier 46606)

- AP2019-025 Renouvellement du contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments (VQ-47324)
- DE2019-021 Modification de la résolution CA-2015-0295 relative à l'affectation au domaine privé de la ville d'un immeuble désigné comme étant trois parties du lot 427 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, circonscription foncière de Montmorency
- PI2018-011 Adoption du Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024
- RH2019-064 Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Genest (ID. 169991) à titre de directeur de projet Réseau structurant de transport en commun, conception et réalisation
- RH2019-069 Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- AP2019-044 Entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (L'APEL), relative à la réalisation de projets supplémentaires pour approfondir les connaissances sur l'eau et orienter les efforts pour sa protection (Dossier 53148)
- **IN2019-007** Appropriation de 117 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PA2018-174 Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy Sillery Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1241
- PA2019-003 Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244
- **FN2019-002** Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1246
- TM2019-016 Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement de coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1249
- TM2019-013 Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1250

DE donner à M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-049

TRÉSORERIE - VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU : Adoptée

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter, le président s'abstenant de voter

2019-050

GREFFE - VENTE DU LOT 6 288 229 À GESTION LUC GERMAIN INC. - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-465

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU : Adoptée

DE modifier la résolution 2018-465 du 6 novembre 2018 en remplaçant le second paragraphe par le suivant :

DE vendre le lot 6 288 229, correspondant à la partie du lot 6 204 852 mentionnée au paragraphe précédent, d'une superficie de 57 992,72 p² (5 387,7 m²) à Gestion Luc Germain inc. au prix de 4,25 \$/p², soit pour un montant de 246 469,04 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-051

GREFFE - VENTE DU LOT 2 811 709 À YVES-MARIE DION ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2019-009

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU : Adoptée

DE vendre le lot 2 811 709 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à M. Yves-Marie Dion, propriétaire du lot adjacent 2 811 710 au prix de 4 675 \$ plus taxes.

D'abroger la résolution 2019-009 du 22 janvier 2019.

Ont voté pour : MM Marcel Desroches, Jean Simard Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2019-052

GREFFE – AFFECTATION EN PARTIE AU DOMAINE PRIVÉ ET EN PARTIE AU DOMAINE PUBLIC – LOT 3 055 257 – RUE MARCEL-PROUST

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU : Adoptée

D'affecter au domaine public de la Ville la partie du lot 3 055 257 (rue Marcel-Proust) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sur toute sa longueur qui est parallèle à la rue Raymond, située entre les lots 3 055 226 (rue Beaupré) et 6 286 248;

D'affecter au domaine privé de la Ville la partie dudit lot 3 055 257 qui est perpendiculaire aux rues Raymond, André et Claude située entre le lot 2 812 928 et la rue Marcel-Proust parallèle à la rue Raymond.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-053

RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE D'UNE AGENTE RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS. DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR: Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU : Adoptée

D'embaucher Mme Kim Timmons-Bélair au poste permanent, à temps plein d'agente responsable bibliothèque, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 18 février 2019 selon les conditions de travail prévues au Guide des conditions de travail des Employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-054

TRAVAUX PUBLICS - BAIL AVEC SBI IMMEUBLES INC. POUR LA LOCATION D'UN ENTREPÔT – 250, RUE DE COPENHAGUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU : Adoptée

DE conclure un bail par lequel SBI Immeubles inc. loue à la Ville un entrepôt de 7 500 p² situé au 250, rue de Copenhague pour une période d'un an débutant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020, pour un loyer annuel de 43 836 \$ plus taxes, payable en douze (12) versements mensuels égaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint au sommaire décisionnel;

QUE les fonds nécessaires soient affectés au budget de fonctionnement du service des travaux publics;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer le bail pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-055

TRAVAUX PUBLICS - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION **D'UNE CAMIONNETTE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU : Adoptée

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'une camionnette 2019 d'une somme de 40 489,00 \$ plus taxes à Donnacona Ford;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le fonds de roulement pour une période de cinq ans, remboursable annuellement en cinq versements égaux.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-056

TRAVAUX PUBLICS - SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - 3E RANG

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU : Adoptée

D'approuver et de réclamer le montant alloué de 23 476 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, relativement aux travaux d'amélioration de la voirie réalisés sur le 3^e Rang, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-057

URBANISME – SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU : Adoptée

D'approuver le rapport de dépenses de l'entretien de la Route verte pour l'année 2018 joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à la majorité

MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-058

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DDM - 4825-C, RUE DU SOURCIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU : Adoptée

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4825-C, rue du Sourcin.

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage n° 480-85 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, et ce principalement pour le garage privé attaché;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ:

D'accepter les demandes de dérogations mineures pour le 4825-C, rue du Sourcin, connu et désigné comme étant le lot 2 812 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à :

- rendre réputée conforme la marge de recul avant du garage privé attaché à 5,92 m au lieu de 6,0 m minimum comme exigé par le Règlement de zonage n° 480-85;
- rendre réputée conforme la marge de recul latérale gauche du cabanon à 0,84 m au lieu de 1,0 m minimum comme exigé par le Règlement de zonage n° 480-85.

Le tout selon le plan suivant :

 Plan annexé au certificat de localisation, préparé par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 10 163, daté du 13 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE-URBAIN À MÊME UNE PARTIE DE LA GRANDE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE-RURAL CORRESPONDANT AU LOT 2 814 972 (271, ROUTE 138)

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n° 2019 - 580 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-urbain à même une partie de la grande affectation résidentielle-rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138).

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 2019-581 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-580

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-580.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-059

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 2019-581 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-580

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU : Adoptée

D'adopter le second projet de Règlement n° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-580.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-060

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-583 SUR LES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN PLOMBERIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU : Adoptée

D'adopter le Règlement n° 2019-583 sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-061

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-586 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-576 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU : Adoptée

D'adopter le Règlement n° 2019-586 modifiant le Règlement n° 2018-576 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2019.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier